



Manifeste des élus urbains

Des orientations

Les grandes agglomérations françaises sont un atout indéniable pour la France et, au-delà, pour l'Europe et le monde. Elles portent en effet **une part essentielle du dynamisme de notre pays**, qu'il s'agisse de la création de richesses et d'emplois ou encore des activités de recherche et d'enseignement. Elles sont également **le terrain privilégié des innovations**, tant technologiques que sociales, et **les carrefours de flux humains, matériels et numériques**. Elles incarnent enfin **une nouvelle forme de diplomatie aux côtés des Etats**, notamment sur le plan climatique et économique.

Fers de lance de l'économie française, nos villes et leurs agglomérations doivent cependant **faire face à des défis majeurs**.

Celui de **la solidarité tout d'abord** : concentrant des populations en difficulté, elles doivent apporter des réponses à la crise du logement, à l'accueil des flux migratoires, aux discriminations urbaines et sociales, et à la montée des communautarismes. Face aux risques de radicalisation violente notamment, elles doivent œuvrer, au côté de l'Etat, à la sécurité des citoyens. **Acteurs de la solidarité**, elles doivent plus que jamais assumer un rôle, essentiel, de **cohésion sociale dans le respect des valeurs de la République**.

Celui de **l'environnement ensuite**. Le dernier sommet mondial sur le climat l'a bien montré : **c'est dans les villes que se joue en grande partie le défi climatique**. Nos territoires affirment leur rôle majeur en matière de maîtrise de la demande d'énergie, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement de l'économie circulaire et de préservation de la biodiversité.

Conscientes de leur responsabilité dans la bonne marche de l'économie et, au-delà, de la société française dans son ensemble, les grandes agglomérations françaises expriment **leur volonté de pleinement s'y investir**, aux côtés des acteurs institutionnels, économiques et sociaux et, au-delà, de la société civile dans son ensemble, comme de l'Etat. C'est dans ce but et dans le contexte de l'élection présidentielle de 2017 **qu'elles formulent leurs propositions et interpellent sur celles-ci les candidats**.

Pour une « République des Territoires »

Trente-quatre ans après les lois Deferre, il est temps de moderniser la gouvernance de notre pays. Tout en préservant l'unité de la République, il s'agit d'achever le processus de décentralisation permettant de mettre en œuvre le principe de la République décentralisée inscrit dans notre Constitution. Cette République des Territoires, porteuse de pratiques politiques innovantes, optimisera la relation entre l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements en mettant en pratique trois valeurs fondamentales que sont **la responsabilité, le dialogue et l'autonomie.**

La responsabilité

Notre responsabilité dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques doit être affirmée et nous souhaitons l'assumer pleinement.



Nous souhaitons construire l'alliance entre les territoires, en multipliant synergies et coopérations, tant entre territoires urbains, périurbains et ruraux qu'avec les autres échelons de collectivités territoriales – départements et régions.



Nous voulons développer les possibilités d'expérimentations de politiques publiques innovantes dans les territoires, inscrites dans la Constitution. Une expérimentation concluante doit pouvoir être pérennisée et étendue à d'autres territoires qui en exprimeraient la demande.



Nous intensifions notre engagement dans la lutte contre les discriminations sociales et territoriales et contre le phénomène de radicalisation.



Nous poursuivons et amplifions les démarches de démocratie collaborative, afin de davantage faire participer nos concitoyens à la construction de nos politiques publiques locales.



Nous demandons à être associés aux travaux consécutifs à la loi MAPTAM visant à définir les modalités de **l'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains.**

Le dialogue

Un dialogue fructueux et un climat de confiance mutuelle entre l'Etat et les différents échelons de collectivités territoriales conduira à un Etat plus facilitateur que prescripteur.



Nous demandons la création d'une instance nationale de dialogue entre l'Etat et les territoires complémentaire à l'action du Parlement. Celle-ci devra permettre de préparer en amont, de suivre et d'évaluer en aval les textes législatifs et réglementaires qui concernent les collectivités territoriales.



Nous souhaitons que des démarches fondées sur le contrat et l'évaluation, telle celle initiée par le pacte Etat – métropoles, puissent être renouvelées et élargies à l'ensemble des territoires urbains sur tous les sujets qui préoccupent nos concitoyens au quotidien.



Nous souhaitons qu'il facilite **la convergence des règles** qui s'appliquent aux différentes fonctions publiques notamment en matière de temps de travail ou d'anticipation de l'exercice du droit de grève.

Ce nouveau cadre de dialogue aboutira naturellement à une **clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales** pour une **meilleure efficacité des politiques publiques**.

L'autonomie

La division par deux du poids relatif de la dette publique locale depuis la décentralisation illustre la maîtrise des budgets locaux par les élus locaux. Il est désormais indispensable d'acter cette réalité au travers d'un renforcement de l'autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales, incitant au développement économique, fondé sur une réelle autonomie de décision et d'action et basée sur :



Une véritable autonomie fiscale qui doit reposer sur **l'arrêt de la transformation d'impôts locaux en dotation** en posant tout d'abord le principe de « **sanctuarisation** » **des impôts locaux existants** et le remplacement progressif de dotations par de la fiscalité nationale existante.



Une péréquation renouvelée, qui ne se limite pas à la réduction des écarts de ressources, mais prend en compte **les charges, notamment de centralité, des différents territoires** ainsi que **les inégalités d'effort fiscal** demandé aux contribuables.



Une pleine maîtrise de la fiscalité par les collectivités tant dans la fixation des bases des impôts locaux que dans une collaboration accrue avec les services fiscaux visant à optimiser le recouvrement.



Des relations Etat / collectivités territoriales refondées sur la transparence, impliquant un **partage des données financières et un pilotage réellement concerté** des finances publiques. De ce point de vue, nous soutenons l'idée **d'une loi de financement spécifique pour les collectivités territoriales**.

Assumant pleinement nos responsabilités, dialoguant en véritable partenaire avec l'Etat et les différents échelons de collectivités territoriales, investies d'une véritable autonomie, nous, métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes membres de France urbaine, souhaitons plus que jamais, dans le cadre de la République des Territoires que nous appelons de nos vœux, prendre une part active à la gestion de notre destin national et européen, en faisant notamment en sorte d'accompagner notre pays et nos citoyens dans les transitions, qu'elles soient d'ordre territorial, numérique ou écologique, auxquelles ils doivent faire face.

Nos propositions

Pour contribuer pleinement au débat qui mobilise notre pays, et au-delà des orientations ci-dessus définies, les élus urbains proposent des mesures concrètes pour améliorer notre capacité d'action et notre vie en société.

Investis d'une responsabilité particulière dans la réussite de la France, et concentrant les principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, les élus urbains sont légitimes pour être en situation de responsabilité quant à la définition et à la mise en œuvre d'un nombre croissant de politiques publiques.

Finances locales

Nous rappelons deux principes fondamentaux auxquels nous sommes attachés :

- **stopper l'érosion des ressources locales** induite par la baisse des dotations et ainsi garantir le niveau des concours de l'Etat,
- **cesser les injonctions de l'Etat de dépenses nouvelles** pesant sur l'équilibre des finances locales.

Dans ce cadre, nous proposons de :

- 1 mettre en place une loi de finances dédiée aux collectivités**, instrument du renouvellement de la gouvernance des finances publiques locales ;
- 2** remplacer, à l'euro l'euro, les compensations par de la fiscalité transférée afin que les reculs **d'autonomie fiscale** cessent de caractériser la décentralisation française ;
- 3** définir une nouvelle approche de la **péréquation** prenant en considération la réalité des solidarités intercommunales et contribuant à réduire les disparités d'effort fiscal ;
- 4 sécuriser le versement transport**, rouage essentiel du modèle économique de la mobilité ;
- 5** élargir aux projets structurants des grandes agglomérations **les financements innovants** mis en œuvre pour développer le Grand Paris Express. La piste d'un assouplissement de la durée des DSP devra également être étudiée.

Développement durable et transition énergétique

Nous souhaitons que les intercommunalités urbaines soient **des autorités organisatrices de l'énergie**, et deviennent, avec les villes, des acteurs majeurs en matière de qualité de l'air, de gestion des déchets, de l'eau et de la biodiversité. Nous proposons de :

- 6 assumer pleinement la compétence énergie**, ce qui passe par **la possibilité de sortir des syndicats d'énergie**, flécher vers les intercommunalités urbaines **une partie de la hausse de la contribution climat énergie** et **rééquilibrer les relations entre les territoires et les concessionnaires** de la distribution d'électricité et de gaz ;

- 7 associer de manière systématique les élus urbains **au déclenchement des mesures à prendre pour lutter contre la pollution atmosphérique** pour aboutir à une co-décision, dès lors que celles-ci ont une incidence financière sur les budgets de leurs collectivités ;
- 8 rendre modulable **l'éco-contribution** perçue auprès des fabricants de produits afin de favoriser leur éco-conception et remplacer les éco-organismes et les instances de gouvernance de gestion des déchets par **un établissement public** composé des différentes parties prenantes ;
- 9 rééquilibrer **la représentation au sein des agences de l'eau** et **recentrer leurs budgets et leurs actions** au profit de la gestion du cycle de l'eau. Nous demandons par ailleurs que l'Etat cesse ses ponctions sur le budget des agences ;
- 10 faire en sorte que les intercommunalités puissent **recevoir directement les financements** permettant de compenser les atteintes à la biodiversité.

Logement, cohésion sociale et territoriale

Nous souhaitons que le prochain gouvernement développe **une approche intégrée et transversale du fait urbain**, articulée avec la montée en puissance de nos responsabilités. Il doit également promouvoir, à nos côtés, **les mixités sociales et fonctionnelles** dans les territoires et conforter les programmes de rénovation urbaine portés par l'ANRU et les collectivités locales, **au service des parcours résidentiels et des mobilités durables**. Nous proposons de :

- 11 créer **un grand ministère de l'Aménagement des territoires**, rassemblant le logement, l'urbanisme, les transports et la politique de la ville, indispensable, aujourd'hui, pour mener des politiques publiques cohérentes ;
- 12 continuer à mutualiser **l'objectif de 25% de logement social** à l'échelle des grandes agglomérations en assouplissant et territorialisant le calcul pour chaque commune-membre, selon le niveau de tension des marchés locaux de l'habitat ;
- 13 développer, avec le soutien de l'Etat, **une offre de logements diversifiée et adaptée à toutes les catégories de population selon leurs revenus**, de l'hébergement d'urgence à l'accession sociale à la propriété, **couplée à une offre de bureaux et de commerces**, en veillant à lutter contre l'étalement urbain et à redynamiser les cœurs de villes en difficulté ;
- 14 **rapprocher les interventions de l'ANRU et de l'ANAH, dans le cadre des programmes locaux de l'habitat (PLH) et des projets de territoire**, en simplifiant la gestion administrative et financière des opérations ;
- 15 offrir la possibilité **aux métropoles qui le souhaitent de fusionner avec leur département** sur leur territoire et **permettre aux communautés urbaines d'appeler**, sur la base du volontariat, **des compétences sociales des départements**.

Education, culture et citoyenneté

Les grandes villes et agglomérations sont des acteurs importants de la culture, puisque la part de financement qu'elles consacrent aux politiques culturelles dépasse celle de l'Etat. Parallèlement, leur rôle va croissant dans le domaine de l'éducation avec un investissement soutenu et grandissant dans la petite enfance, le périscolaire et sur le temps scolaire dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. Forts de leur connaissance fine des besoins et des aspirations de leurs administrés, les maires et présidents sont les plus à même de rendre cohérentes les interventions des différents acteurs concernés. Nous avons besoin pour cela par exemple de :

- 16 **mettre en place des contrats d'agglomération d'expérimentation culturelle** visant à définir des politiques culturelles partagées entre la grande agglomération et l'Etat dans le cadre d'un traitement différencié des territoires, avec les moyens appropriés ;
- 17 **créer une capitale française de la culture**, déclinaison nationale de la capitale européenne de la culture ;
- 18 **développer la mise en œuvre des Journées citoyennes** dans les écoles, collèges et lycées, dans le cadre du mouvement national de la Journée citoyenne ;
- 19 **élargir les missions du conseil d'école** afin qu'il puisse suivre la mise en œuvre du projet éducatif de territoire (PEDT) en intégrant les temps périscolaires ;
- 20 s'agissant du fonctionnement des établissements scolaires, renforcer l'autorité **des directeurs d'école** pour leur permettre de dialoguer directement avec les élus locaux.

Développement économique et emploi

Catalyseurs d'innovation, les grandes villes et grandes agglomérations produisent 50 % de la valeur ajoutée de notre pays, par l'animation d'écosystèmes universitaires, économiques et scientifiques. Elles jouent un effet d'entraînement majeur qu'il convient de renforcer. Le développement économique n'est pas en soi une compétence, mais nécessite **la mobilisation de forces conjuguées**, tout particulièrement des territoires urbains aux côtés des régions. A ce titre, nous proposons de :

- 21 donner aux métropoles un accès direct à **la base de données des investissements internationaux** tenue à jour par Business France ;
- 22 confier aux grands territoires urbains **le co-pilotage avec les régions du service public de l'emploi** sur leur territoire et leur permettre de siéger au sein des Commissions emploi des Comités régionaux pour l'emploi et la formation professionnelle ;
- 23 conforter le co-pilotage par les métropoles **des pôles de compétitivité** ainsi que **des sociétés d'accélération du transfert de technologie** et associer les grandes agglomérations à la gouvernance de tout écosystème organisé (cluster) situé sur leur territoire ;

- 24** permettre aux grandes agglomérations de disposer des outils nécessaires afin de jouer pleinement **le rôle d'opérateurs ouverts aux territoires voisins** dans une perspective « d'Alliance des territoires ».

Sécurité, prévention de la radicalisation et lutte contre le terrorisme

En complémentarité de l'action de l'Etat, les maires sont pleinement engagés au quotidien pour assurer la sécurité des biens et des personnes. L'évolution des enjeux de sécurité appelle toutefois à repenser la gouvernance, la définition des objectifs et des moyens mis en œuvre pour assurer, dans un esprit de co-construction, une politique de sécurité renouvelée. Face à une menace permanente, la lutte contre le terrorisme suppose de constituer un réseau de confiance entre l'ensemble des parties prenantes, dans un esprit de responsabilité et d'engagement. Forts de ce constat, les élus de France urbaine appellent le gouvernement à :

S'agissant de la sécurité publique :

- 25** **bâtir une gouvernance partagée** de la sécurité au niveau des territoires, entre Etat et collectivités territoriales, en complétant les champs d'action des polices municipales et notamment :
- **créer une école nationale de la police municipale** tout en favorisant les passerelles avec les métiers de la sécurité ;
 - **enrichir les formations** liées aux différents types d'armement ;
 - permettre à titre d'expérimentation **le contrôle des identités** pour les agents de Police municipale ;
 - autoriser l'accès au fichier d'immatriculation des véhicules et des véhicules volés ;
 - **élargir les compétences de fermeture administrative** aux maires.

S'agissant de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre le terrorisme :

- 26** **créer les conditions d'un dialogue permanent** entre l'Etat, les préfetures et les maires en facilitant les échanges d'informations ;
- 27** **renforcer et pérenniser les moyens financiers** alloués au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) afin d'assurer la sécurisation des établissements scolaires, des établissements culturels et des sites touristiques ;
- 28** **clarifier et accompagner le développement d'actions de prévention** de la radicalisation au sein des Conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD- CLISPD) ;
- 29** **renforcer les dispositifs de suivi** des personnes radicalisées après signalement, en lien avec les préfetures en encourageant la mise en œuvre d'actions éducatives, citoyennes ainsi que des actions d'insertion sociale et professionnelle ;
- 30** **renforcer les moyens dédiés à la formation des élus**, des agents et de l'ensemble des professionnels agissant dans le champ de la prévention et le suivi des personnes radicalisées.



22 rue Joubert 75009 Paris
www.franceurbaine.org
franceurbaine@franceurbaine.org